



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction des services du cabinet
et des sécurités**

**AVIS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE POUR LE PHÉNOMÈNE DE POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE A L'OZONE (O³) - PERSISTANCE**

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne vous informe de la persistance du seuil d'alerte pour le phénomène de pollution atmosphérique à l'ozone (O³) pour la journée du samedi 16 juillet 2022. La procédure d'alerte déclenchée pour le vendredi 15 juillet 2022, avec la mise en place de mesures d'urgence, est donc maintenue pour le samedi 16 juillet 2022.

Description du phénomène

Les conditions météorologiques actuelles (ensoleillement, températures élevées et vent faible) favorisent la formation d'ozone dans l'air depuis plusieurs jours. Les concentrations d'ozone sont donc élevées sur la région et sur le département de la Haute-Garonne. La procédure d'alerte a été mise en œuvre ce vendredi 15 juillet 2022 sur la Haute-Garonne du fait de la persistance de l'épisode de pollution.

Évolution

Demain samedi 16 juillet 2022, les conditions météorologiques devraient rester globalement les mêmes si bien que les concentrations d'ozone devraient rester élevées.

Par conséquent, en raison de la persistance prévue de la pollution à l'ozone, la procédure d'alerte sur persistance est également mise en œuvre pour la journée du samedi 16 juillet 2022.

En conséquence, le Préfet met en œuvre les mesures d'urgence suivantes pour limiter l'émission de polluants :

- Report des épandages agricoles de fertilisants azotés (granulés)
- Réduction de certaines activités industrielles

Les mesures suivantes déjà mises en œuvre depuis le 15 juillet restent en vigueur :

- Abaissement des vitesses maximales autorisées:
 - à 110 km/h sur les portions limitées à 130 km/h ;
 - à 90 km/h sur les portions limitées à 110 km/h ;
 - à 70 km/h sur les portions limitées à 90 km/h.
- Interdiction temporaire de l'incinération des végétaux coupés et sur pied
- Report d'opérations polluantes industrielles

Renseignements ATMO Occitanie :

<https://www.atmo-occitanie.org/>

09.69.36.89.53

Liste des destinataires :

Préfecture de zone (EMIZ / Cellule routière zonale)
DREAL
ARS
DRAAF
DRAC
DRAJES
DRETS
DDPP

Vinci Autoroutes
DIRSO
Toulouse métropole
Tisséo
VNF
SNCF
Météo France
ONF

DDT DSAC Sud SNA Sud Rectorat DSDEN DRFIP Douanes Procureur de la République DIPJJ DISP DDSP Gendarmerie DIDPAF GTA DMD SDIS SAMU Associations agréées de sécurité civile Conseil régional Conseil départemental AMF31 Communes	OFB Chambre d'agriculture Chambre de commerce et d'industrie Chambre des métiers et de l'artisanat SATB EDF RTE ENEDIS (ex ERDF) ORANGE GRDF Teréga (ex-TIGF) La Poste Airbus Préfectures des départements limitrophes
--	---

Recommandations comportementales	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les vitesses de tous les véhicules ; • Pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun, privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ; • Éviter d'allumer des feux d'agrément ; • Réduire l'utilisation des groupes électrogènes ; • Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ; • Respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts. 	
Recommandations sanitaires	
<p>Populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) ou sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux))</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Évitez les sorties durant l'après-midi. ➔ Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues. ➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : <ul style="list-style-type: none"> • Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44). • Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort. • Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
<p>Population générale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). ➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).